

VAL



SONNETTE INFO



page 2 : État civil - Horaires mairies – Alerte
page 3 : Éditorial
pages 4 - 5 : Finances – Achat de matériel
page 6 : Portrait
pages 7 - 8 : Civisme
pages 9 à 11 : Associations
page 11 : Social
pages 12 - 13 : Vie communale

N° 2 – Juin 2017

pages 14 - 15 : Travaux
page 16 : Histoire
page 17 : Autour de l'école
pages 18 - 19 : Vivre à Val-Sonnette
pages 19 -20 : Invitations

État Civil

Bonnaud :

Aucun acte de janvier à juin 2017

Vincelles :

Décès

- PERRIN Patrick le 10/01/2017
- VERISSEL Marcel le 26/01/2017
- BOUILLET Michel le 12/02/2017
- DANJEAN Gérard le 15/02/2017
- MARECHAL Didier le 24/05/2017

Mariages :

- ROY Olivier et BOUILLIER Sylvie le 01/04/2017
- LAINE Anthony et DUARTE Josiane le 03/06/2017

Grusse :

Décès

- BOUILLOD Joséphine le 03/05/2017

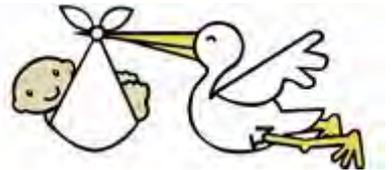
Vercia :

Décès

- CUVELIER Alain le 23/02/2017
- CABUT Gilberte le 26/02/2017

Naissance

- FAIVRE Hugo né le 21/03/2017



Ouverture de la mairie

Vous pouvez vous rendre indifféremment dans l'une ou l'autre des mairies déléguées quel que soit votre lieu de résidence dans Val-Sonnette.

lundi	Vincelles	14h à 18h
mardi	Vincelles	10h à 13h
mercredi	Mairie déléguée de Vercia	9h30 à 12h30
	Vincelles	13h à 18h
jeudi	Vincelles	9h30 à 14h45
	Mairie déléguée de Bonnaud	11h à 12h
	Mairie déléguée de Grusse	15h à 18h

Alerte Arnaque

Certaines personnes se font passer pour des agents du SICTOM et proposent une réparation et / ou un lavage des bacs ordures ménagères moyennant paiement.

Elles peuvent prendre contact avec les usagers par téléphone ou en direct.

Rappel : le SICTOM effectue les réparations **GRATUITEMENT** (roue, couvercle...) et aucune entreprise n'a été déléguée pour le nettoyage des bacs.

SICTOM Zone de Lons 03 84 86 16 16

www.sictomlons.letri.com

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Je suis heureuse de vous retrouver au travers de notre journal municipal six mois après la naissance de notre commune nouvelle Val-Sonnette. Ce journal est un outil de communication indispensable pour vous informer des réalisations et projets de notre commune mais aussi apprendre à mieux nous connaître. Il permet aux associations de porter à votre connaissance leurs nombreuses activités, indispensables pour le bien vivre ensemble et je les remercie pour leur investissement bénévole. C'est aussi votre outil, et tout article sera le bienvenu. Nous aurons deux parutions, la première fin juin ou début juillet, la deuxième fin décembre ou début janvier. Parallèlement nous avons créé un compte facebook pour diffuser des informations utiles à nos concitoyens, n'hésitez pas à le consulter. Le nouveau site Val-Sonnette verra également prochainement le jour afin que vous trouviez facilement toutes les informations utiles.

Ce début d'année a été consacré au montage de notre premier budget. Comme attendu la Dotation Globale de Fonctionnement est stabilisée du fait de la création de la commune nouvelle et de plus une nouvelle dotation nous est attribuée, la dotation de solidarité rurale (DSR) bourg centre. Ce sont donc 28 000€ supplémentaires qui viendront abonder notre budget. Vous pourrez voir dans ce journal les réalisations programmées en 2017 et les grandes lignes du budget primitif. Nous espérons maintenant que les communes garderont une stabilité budgétaire indispensable pour mener des projets de long terme.

Nous avons embauché un employé communal à temps plein, Monsieur Maheu, et nous l'avons doté de matériel performant notamment de désherbage mécanique pour entretenir comme il se doit notre commune sans avoir recours à des produits phytosanitaires. Pour l'instant il intervient sur Bonnaud, Grusse et Vincelles, Monsieur Bonnier intervient lui comme auparavant sur Vercia à hauteur de 21 heures par semaine.

Vos conseillers municipaux se sont beaucoup investis dans les différentes commissions mises en place depuis janvier 2017. Onze réunions se sont tenues sans oublier le conseil municipal mensuel. Cette année particulièrement chargée en élections a demandé aussi de leur part et aux administrés qui ont accepté de tenir les bureaux de vote, une grande disponibilité avec quatre dimanches consacrés à cela.

Chaque semaine les maires délégués travaillent ensemble et mettent en oeuvre les décisions du conseil municipal.

Petit à petit nous trouvons nos marques dans cette nouvelle entité. Des imperfections peuvent apparaître ici ou là ; je compte sur vous pour nous les signaler si nécessaire.

Et puisque l'été est là, je vous souhaite de bonnes vacances, reposantes et revivifiantes.

Brigitte MONNET
Maire de VAL-SONNETTE



FINANCES

Un nouveau budget pour la commune nouvelle

Nous avons réuni au 1er janvier 2017 les quatre budgets des communes historiques. Ce 1er budget est assez exceptionnel pour principalement deux raisons : d'abord le report de travaux prévus sur 2016 mais non réalisés comme la salle des fêtes de la CD (Commune Déléguée) de Vincelles, puis un excédent de fonctionnement conséquent pour la CD de Bonnaud. Ainsi ce sont 358 000€ d'excédent de fonctionnement qui ont été reportés.

Nous avons pu virer 289 500 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement portant ainsi nos investissements totaux à 475 000 € pour 2017 y compris les restes à réaliser (ensemble des travaux inscrits au budget en 2016 mais exécutés en 2017). Cela correspond aux besoins exprimés par les CD.

Au moment de la réalisation du budget, notre dotation globale de fonctionnement (DGF) ne nous avait pas encore été notifiée. Nous savions qu'il y avait un engagement de l'état de ne pas la baisser pour les communes nouvelles. En réalité, non seulement elle n'a

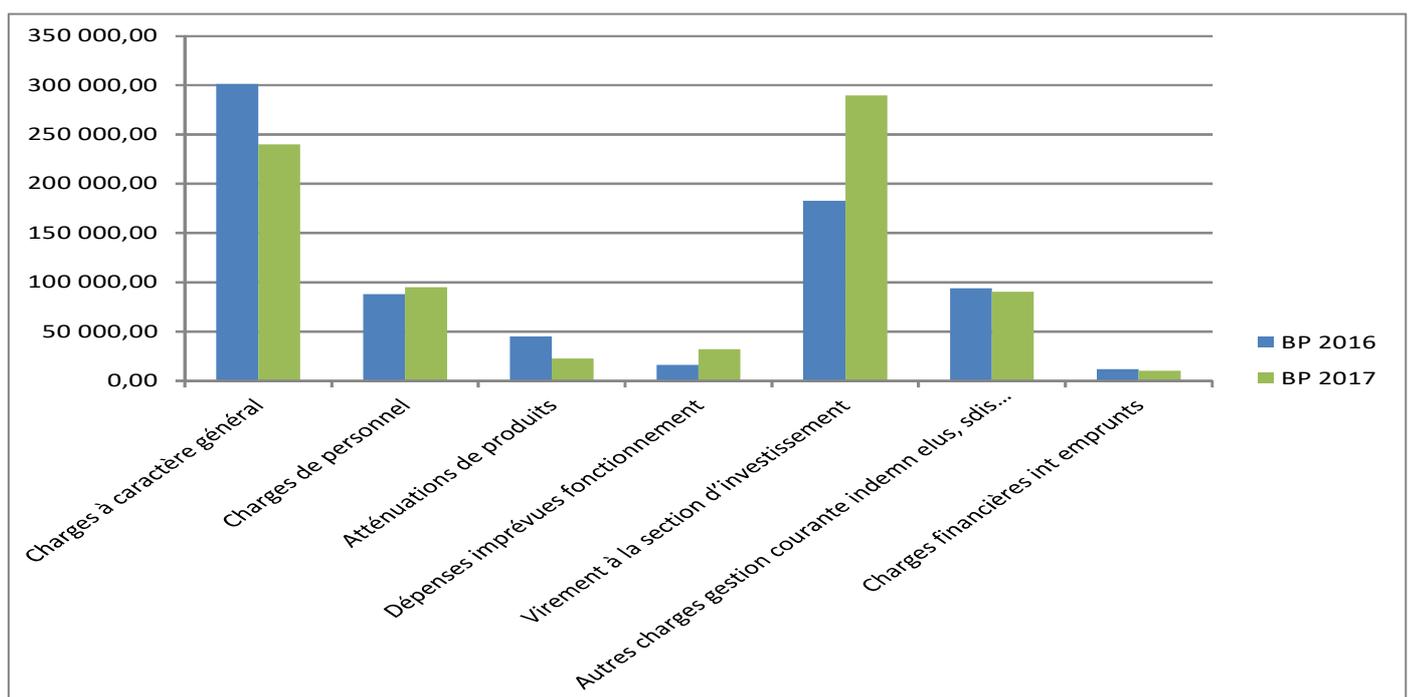
pas baissé mais au vu de notre population DGF de 1006 habitants, nous bénéficions de la dotation de solidarité rurale "bourg centre" et "péréquation", elle augmente de 28 000 € par rapport à l'ensemble des DGF perçues par les communes historiques en 2016.

De plus, la commune nouvelle nous permet déjà de constater des économies d'échelle, deux exemples :

- notre assurance est d'un montant inférieur à 2 600 € par rapport à ce que payaient les 4 communes historiques,
- pour notre contribution au SIDEC pour la maintenance, la location des logiciels, l'assistance, nous réalisons une économie de 2 300 € avec des services supplémentaires comme le CLOUD ou la GED.

D'autres chapitres sont en hausse comme :

- les charges de personnel car nous avons fait le choix d'embaucher un nouvel employé municipal,
- les indemnités élus du fait de la période transitoire qui nous amènera jusqu'en 2020.



Répartition des dépenses de fonctionnement-Comparatif des budgets prévisionnels 2016 et 2017

Ce tableau n'a qu'une valeur indicative, nous comparerons le réalisé sur deux années en 2018 qui nous donnera une idée juste des dépenses de fonctionnement entre communes historiques et commune nouvelle.

Les investissements prévus en 2017 (y compris restes à réaliser) :

Bonnaud : achat extincteur pour mairie déléguée et pose de panneau de rue ;

Grusse : vitrines extérieures, bornage et frais d'acte du terrain joutant le cimetière (projet parking et accessibilité), étude travaux salle des Fêtes et Mairie, travaux extérieurs maison du Berger, travaux chemin rural ;

Vercia : panneaux voirie, viabilisation parcelle,

remplacement d'une borne incendie, travaux d'écoulement eau fontaine et pluie, pose de cunettes et regards, toiture église Ste Agnès ; Vincelles : remplacement chaudière logement T2, travaux d'extension salle des fêtes, aménagement office de la Salle des Fêtes, déplacement calvaire, aménagements de sécurité, frais d'étude chaufferie bois, pose d'un lampadaire rue des Courtils, création d'un verger de sauvegarde, achat terrain et frais de notaire, travaux chemin rural.

Pour tous : achat d'un véhicule trafic d'occasion, aspirateur, matériel informatique, matériel de désherbage mécanique et thermique.

Brigitte MONNET

Du matériel de désherbage performant pour Val-Sonnette

Investie depuis longtemps dans une démarche de suppression intégrale des pesticides la commune déléguée de Vincelles avait répondu à un appel à projet de l'agence de l'eau comprenant deux parties :

- d'abord un diagnostic avec un plan de désherbage qui nous a permis entre autre de cibler le matériel nécessaire,
- et puis l'investissement dans le matériel ciblé.

Nous avons reçu ce premier semestre des équipements : une cellule de désherbage mécanique utilisée notamment pour le désherbage des grands espaces comme les cimetières avec sa brosse pour les bords de trottoirs et de murs, un désherbeur thermique pour les endroits non accessibles par le désherbeur mécanique et du petit matériel.

Le bilan financier de cette opération :

Diagnostic, plan d'action et action de communication en direction des habitants : 1 580 €

Achat du matériel : 14 580 €

Total : 16 160 €

Subvention agence de l'eau : 12 928 €

soit 80% du montant total HT de l'étude et de l'investissement

Participation communale : 3 232 €



Une belle opération qui bénéficiera à l'ensemble de la commune nouvelle.

Brigitte Monnet



PORTRAITS

Emmanuelle GROSTABUSSIAT et Laurent BOINE , La passion des vieux objets et des idées plein la tête.

Emmanuelle GROSTABUSSIAT et Laurent BOINE sont deux nouveaux habitants de Vincelles.

Venus du Haut-Jura, Les Rousses précisément, ils habitent depuis cet hiver dans la maison qu'ils ont achetée rue Traversière, anciennement chez Bouvier. « Un coup de cœur, **nous nous sommes tout de suite imaginés vivre dans cette maison** et avons prévu les travaux à entreprendre pour la faire nôtre dès la première visite, avant même l'achat. Immédiatement après, nous avons relevé les manches, abattu des cloisons, gratté les murs, enlevé les couches de lins et moquettes pour retrouver le plancher ».

La phase de relooking a duré 2 mois pendant lesquels les voisins sont venus les voir, ce qui a conquis définitivement Emmanuelle et Laurent quant au choix de la maison et du village. Celui-ci est par ailleurs idéalement situé pour le travail de **Laurent, brocanteur de métier** après avoir travaillé 25 ans dans une gravière, car proche de Lyon, Dijon, Besançon, des axes qui conduisent vers le Sud, Avignon, Carpentras et ici de la Grange Rouge. Autant de lieux où Laurent fait le commerce d'objets qu'il cherche, trouve et revend aux particuliers sur les brocantes et sur internet.



« Je sélectionne, je me suis spécialisé dans les objets publicitaires, les vieux jouets, les objets de décoration et mobiliers industriels et «vintage». Il faut suivre, s'adapter sans cesse, toujours courir pour trouver la bonne marchandise. Ce n'est pas simple ni facile. L'acte d'achat devient compliqué. Les gens sont persuadés qu'ils détiennent des trésors sous prétexte que ces objets sont à la mode et demandent des prix faramineux. Je suis obligé de laisser tomber car il serait impossible de vendre à des prix raisonnables. Sans compter l'effet saison, le froid l'hiver, la pluie, quand il faut tenir emmitouflé sous son parasol. Mais la passion de la brocante est plus forte que tout ».

Le métier d'Emmanuelle est assez proche de celui de Laurent. **Elle tient un atelier-brocante à Patornay. Elle est aussi tapissière et refait des sièges en même temps qu'elle détourne et relooke des objets**, chinés ici et là pour les revendre. Des caisses de pommes deviennent étagères, une échelle penderie, un bidon d'huile lampe de chevet. De même qu'elle repeint des meubles pour les mettre au goût du jour. De vrais doigts de fée et plein d'idées qui ont permis à cette ancienne factrice et employée des postes une reconversion à sa mesure. La complète transformation de l'intérieur de la maison, où le couple vit désormais, reflète bien ses talents.

La commune souhaite à tous les deux bonne chance dans leur entreprise ainsi qu'une belle et heureuse vie à Val-Sonnette.

CIVISME

Et crottes ...

Chiens errants et hygiène publique

Suite à des plaintes justifiées d'habitant(es) de notre commune concernant la **divagation de chiens**, les problèmes de sécurité et de tranquillité que cela pose, **un arrêté a été pris** afin de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique. Cette décision arrive après plusieurs interventions du Maire en direction de certains propriétaires de chiens.

De la même façon, il n'est pas acceptable pour les familles de voir des chiens venir faire leurs besoins à proximité des aires de jeux. Aussi afin d'assurer la salubrité et l'hygiène des espaces verts et des espaces de jeux ouverts aux enfants, les déjections canines sont interdites.

Ci-dessous l'arrêté pris le 19 mars 2017 :

Article 1 - Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies publiques, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 - Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 - Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 4 - Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 5 - Le commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles et dont copie sera transmise à M. le préfet.

Il est fort dommage de devoir réglementer pour des choses qui relèvent du bon sens et du respect des autres.

Brigitte Monnet

Bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont réglementés par un **arrêté préfectoral de 2012**.

Avant de mettre en route votre tondeuse, débroussailleuse et autres réjouissances printanières rappelez vous que :

"Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

les jours de semaine (du lundi au samedi) : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00

les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Un arrêté spécifique à Val-Sonnette est actuellement en réflexion, nous vous en informerons par affichage.



Brûlage des déchets verts

Depuis le 1er janvier 2014, il est **interdit aux particuliers de brûler les déchets verts** à l'air libre.

Cette interdiction a été mise en place en raison de la gêne occasionnée pour le voisinage et des risques d'incendie.

Par ailleurs, la combustion à l'air libre de végétaux émet des polluants, comme les particules fines et des produits toxiques ou cancérigènes (notamment des hydrocarbures aromatiques polycycliques ou HAP et des dioxines).

Que dit la loi ?

La réglementation française considère les déchets verts produits par les particuliers comme des déchets ménagers.

Or, il est formellement interdit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Dans votre jardin, vous n'avez donc pas le droit de brûler :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus d'élagage
- les résidus de taille
- les résidus de débroussaillage
- les épluchures...

Si vous ne respectez pas cette interdiction, vous encourez **une amende pouvant aller jusqu'à 450€** et vos voisins peuvent porter plainte pour nuisances olfactives.

Quelles sont les autres solutions ?

Comme il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin, il faut s'en débarrasser par d'autres moyens :

- soit en les broyant sur place
- soit en les déposant sur des sites dédiés (en déchetterie).
- soit en valorisant vos déchets de cuisine et de jardin, par le compostage et le paillage par exemple.



Par ailleurs, des dérogations temporaires à l'interdiction de brûler en plein air des déchets végétaux peuvent être prévues par les règlements sanitaires départementaux, notamment pour éviter la propagation de certaines maladies (causées par des vers, bactéries ou parasites qui touchent certains végétaux) ou la propagation de certains végétaux (L'**ambroisie** en Franche-Comté par décision du maire).

Par ailleurs, **la méthode de débroussaillage par le brûlage de végétaux sur pied (écobuage) est prohibée** par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2002 sur toute l'année, tant pour les particuliers que pour les professionnels.

ASSOCIATIONS

A table !

L'assemblée générale annuelle de l'association s'est tenue jeudi 4 mai, à Vincelles à la Salle des Fêtes du haut.

Après le bilan d'activités présenté par le président puis le bilan financier présenté par le trésorier, l'assemblée générale a décidé des animations à venir suivantes :

Vendredi 7 juillet :

pique-nique autour de 18 rosés de France et d'ailleurs, sur les berges de la Sonnette, au hameau de Bonnaisod.

Participation adulte : 10€/personne ; vous apportez votre repas,

l'association fournit les liquides et les gazeux de l'apéritif au digestif, tables et bancs (chapiteau si nécessaire), barbecue, éclairage. Gratuit pour les enfants (pensez à amener leurs boissons). Inscriptions auprès du président jusqu'au 1^{er} juillet.

Vendredi 15 septembre : l'association fête ses 20 ans. Un repas au restaurant est prévu en soirée ; inscriptions jusqu'au mercredi 6 septembre. Participation financière variable

suites adhésions et participations au cours des 3 dernières années ; informations complémentaires en temps voulu.

Vendredi 17 novembre : soirée Beaujolais Nouveau.



Collecte pour les restos du cœur

Vendredi 19 janvier 2018 : soirée Fruits de Mer

Samedi 27 janvier : collecte pour les Restos du Cœur

Si vous souhaitez être informé régulièrement des manifestations de l'association A table !, transmettez-moi votre mail :

Le Président Jean-Michel Monnet
jmi.monnet@orange.fr

Le comité d'embellissement de Grusse

Le Comité d'Embellissement fête cette année ses 41 ans !

Il compte une quarantaine d'adhérents et a en charge le fleurissement du village de Grusse.

Le Comité recueille les commandes des adhérents volontaires qui font le choix des fleurs qu'ils souhaitent voir orner leur quartier et ils assurent ensuite l'entretien et l'arrosage.

Pour financer l'achat des fleurs, le Comité d'Embellissement organise plusieurs manifestations au cours de l'année :

- « Le Repas du Village » :

Rencontre conviviale au cours de laquelle les villageois se retrouvent à la salle communale autour d'un bon repas.

- « Le jambon braisé » :

Il aura lieu cette année le **Samedi 24 Juin** en soirée
Repas dansant, sur réservation au terrain des fêtes (tables abritées) animé par un DJ
Les habitants de Val-Sonnette sont tous les bienvenus.
Prix : Adulte 16 €, Enfant 8€ Tél 03 84 25 10 06 ou 03 84 25 08 46

- « Le Vide Grenier » :

Habituellement organisé le 8 Mai, il aura exceptionnellement lieu cette année le
Dimanche 27 Août. (Reporté à cause de la météo) Entrée gratuite – Restauration – Buvette

La Présidente Colette POMMIER comite.embell.grusse@gmail.com



Le Foyer rural de Vercia

Le Foyer Rural de Vercia est une association créée en 1924. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle compte plus de 70 membres.

Cette association a un caractère récréatif, éducatif et culturel. Elle a pour buts :

- d'organiser des animations culturelles et sportives en milieu rural, à travers différentes activités telles que le théâtre, le folklore (avec son groupe folklorique "Les Sygovies" – affilié à la Confédération Nationale des Groupes Folkloriques du Nord Est), le tennis de table et l'activité physique d'entretien.
- de créer un lien social, de transmettre les traditions et la culture de notre région grâce à des voyages et des sorties folkloriques en France, comme à l'étranger.

- de renforcer par tous les moyens la solidarité morale de tous ses membres et des habitants du village, d'accroître l'esprit de compréhension mutuelle et d'accentuer l'entraide et le bénévolat.

Le Foyer Rural de Vercia est ouvert à tous, dans le respect des convictions individuelles et du bien-être de chaque membre.

L'Assemblée Générale a lieu au mois de septembre. Elle désigne les 15 membres du Conseil d'Administration.

Le Foyer Rural de Vercia gère la salle des fêtes située sur la Commune Déléguée de Vercia.

Les prochaines manifestations de notre association sont :

- découverte du folklore pour les enfants du CE2 au CM2 le mercredi 12 juillet, de 10h à 16h ;
- **concours de pétanque le samedi 22 juillet** (inscriptions à 13h30) ;
- **soirée Choucroute le samedi 18 novembre**, à 20h.

Le club L.A.A.C.

Le club L.A.A.C existe depuis de nombreuses années, que toutes les personnes qui l'on fait vivre soient remerciées.

Depuis la rentrée 2016-2017 le bureau a été entièrement renouvelé. Il est composé de parents et d'adhérents du club. Avec une trentaine d'adhérents, nous ne proposons cette année que des cours de peinture animés par notre fidèle et passionnée Mimi (Michelle Goloubieff).

Notre siège social est toujours beaufortain mais pour diverses raisons les cours sont dispensés à Vincelles .

En nous rejoignant, quel que soit votre âge, vous pourrez expérimenter et perfectionner l'aquarelle, l'acrylique, le pastel... au grès de vos envies.

Les cours sont répartis sur 3 horaires en fonction des âges et des niveaux : le mardi de 17 à 18h , le mercredi de 16h15 à 17h15 et de 17h30 à 19h (sous réserve de modification des rythmes scolaires).

Pour l'année qui vient, nous poursuivrons les cours de peinture pour tous les âges et niveaux. Le club connaîtra aussi un changement de nom et de siège social qui sera désormais à Val-Sonnette.

Les cours démarreront autour de la mi-septembre par 2 séances d'essais gratuites.

Le président : Denis ROGER
06 30 01 61 90



SOCIAL

Carte avantages jeunes

pour les 6-18 ans



Cette année la carte Avantages jeunes sera offerte à tous les enfants

de Val-Sonnette du CP à la Terminale (6 à 18 ans). Un courrier leur a été envoyé. (Si vous n'avez pas reçu ce courrier, contactez la mairie.)

Les cartes seront remises en début d'année scolaire lors d'une manifestation officielle et festive.

Gym douce Séniors

Vous désirez :

Améliorer vos facteurs d'équilibre,
Entretenir votre mobilité articulaire et tonicité musculaire,
Renforcer le lien social...

Venez rejoindre l'équipe gym douce du mardi matin de 10 h à 11 h (sauf vacances scolaires) à la salle des fêtes de Vincelles.

Ces cours sont dispensés par une éducatrice sportive formée par le CODEP (Comité Départemental d'Education Physique du Jura).

Renseignements : Josèphthe Michelet
03 84 25 13 00
j-michelet@live.fr



VIE COMMUNALE

Clément MAHEU nouvel employé municipal

Depuis le 15 mars, Clément MAHEU, 27 ans, travaille sur Bonnaud, Grusse et Vincelles après avoir été recruté comme employé municipal pour accomplir différentes missions liées à l'entretien courant du domaine public, espaces verts et bâtiments dont il a déjà l'expérience. Après un bac technologique, Clément s'est orienté vers une professionnalisation en préparant et passant un bac professionnel d'aménagement paysager sur 2 années avec une formation en développement durable. Son apprentissage sur la commune de Louhans puis son travail au collège de Saint-Germain-sur-Plain l'ont confronté aux multiples travaux dont a besoin une collectivité. Son contrat aidé au collège ne pouvant pas être renouvelé, Clément a postulé dans les mairies et autres collectivités. « Cela me plaît beaucoup d'être au service d'une collectivité surtout quand celle-ci vient d'investir dans du matériel : outils mécaniques pour désherber ainsi qu'un brûleur et un camion pour transporter le matériel et les déchets verts. Comme je suis arrivé en mars, beaucoup de travail m'attendait au niveau des espaces verts surtout sur Vincelles-Bonnaisod où les étendues sont vastes. Je m'occupe du fauchage, du désherbage et je fais les petits travaux courants de réparation dans les bâtiments, petite



électricité, petite plomberie. Si besoin je peux faire aussi peinture, petite cimenterie et autre tâche d'entretien. Tout va bien, élus et habitants sont sympathiques. »

Martine DAVID

Prononcez-vous sur le nom des habitants de Val-Sonnette

Suite à l'enquête que nous vous avons proposée, dans le « Val-Sonnette info 1 », concernant les noms des habitants de la commune, 3 noms sont ressortis :

- les valsonnois - valsonnoises
- les valsonnais - valsonnaises
- les sonnet-valliens - sonnet-valliennes

Choisissez le nom qui a votre préférence et déposez-votre choix dans les boîtes aux lettres des mairies ou dans les urnes déposées en mairies.

Maraîchage et verger de sauvegarde

A côté de l'aire de jeux des enfants, en bas de la rue des Fontaines, à Vincelles, un long tunnel translucide a fait son apparition dans le courant du mois d'avril. **Frédéric ETHEVENAUX, maraîcher et arboriculteur** vincellois, son propriétaire, s'est installé depuis cette date sur ce terrain qui appartient au domaine public après que la commune de Val-Sonnette et lui-même ont passé une convention d'occupation*.



Selon les termes de celle-ci Frédéric ETHEVENAUX peut cultiver pour son propre compte des **plantes maraîchères en agriculture biologique** sous le label « Nature et Progrès ». Pieds de tomates et légumes de saison grandissent actuellement sous et à côté du tunnel dont une partie sera commercialisée en vente directe sur le site.

Par cette convention l'exploitant s'engage également vis-à-vis de VAL-SONNETTE à planter, à partir de cet automne, et à entretenir **un verger de sauvegarde en agriculture**

biologique. L'objectif consiste à valoriser le patrimoine fruitier local et acquérir une collection d'anciennes variétés dont 30 ont déjà été sélectionnées.

Si 90 % de la production du verger reviendront à l'exploitant, 10 % et la propriété du verger resteront à la commune.

La commune manifeste ainsi sa volonté de conforter sa vocation agricole avec la mise à disposition d'un terrain exploité par un professionnel. Sur ce futur lieu de vie Frédéric s'est engagé à remplir une **mission pédagogique** en direction des habitants de la commune et de l'école intercommunale (taille, greffe, vente de plants d'arbres, expositions...), prenant en compte les pratiques liées à la protection de l'environnement et du développement durable. **Un premier rendez-vous est prévu à l'automne au moment de la plantation.**

Un dossier d'appel à projet a été constitué au niveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui prend en charge jusqu'à 70% des frais de mise en place d'un tel verger qui comprend l'achat des plants mais également leur protection et le matériel pédagogique lié à l'information sur les variétés.

Martine David

**Emmanuel Kovarik, l'autre maraîcher bio de Val-Sonnette, installé à Grusse, a participé aux réflexions préalables avec les élus et Frédéric Ethévenaux.*

TRAVAUX

Assainissement du logement communal de Bonnaud

Lors du budget 2016, le Conseil Municipal de Bonnaud a souhaité mettre aux normes l'assainissement du logement communal.

La commune a sollicité 3 entreprises pour obtenir un devis pour la mise en place d'une micro station. Sur les trois entreprises, deux seulement ont répondu et le Conseil Municipal lors de sa réunion du 14 juin 2016 a retenu l'EURL « La Petite Entreprise » d'ALIEZE, moins



disante, pour un montant de travaux de 8 445€ HT.

La micro station de type ELOY X-Perco QT 5 EH est un filtre compact qui ne consomme aucune énergie, il ne produit aucun déchet (hormis les boues organiques générées par tout traitement épuratoire biologique), il est 100% recyclable et utilise un substrat d'origine locale, le xylit 100% compostable.

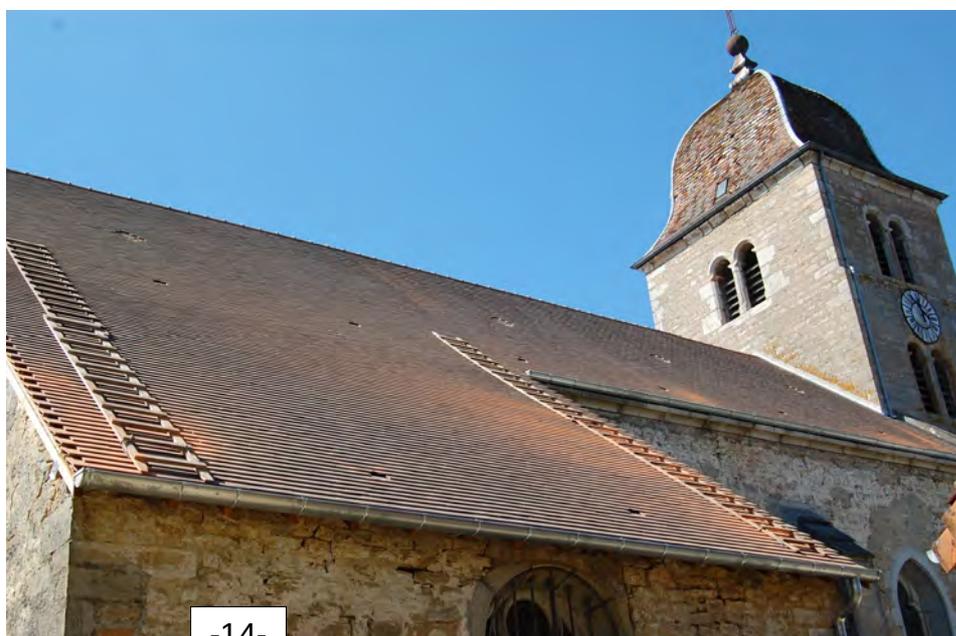
Les travaux ont été réalisés dans le courant de novembre 2016 et depuis, la station donne entière satisfaction.

Christian Gallez

Toiture de l'église de Sainte Agnès

Des travaux de réfection du toit de l'église intercommunale de **Ste Agnès, Vercia et Rotalier** ont été réalisés au mois d'avril 2017 pour un montant de 51 638 € par l'entreprise Pierre Guillot de St Laurent-la-Roche.

Le financement de ces travaux se fera à part égale déduction faite des subventions entre les 3 communes : Ste Agnès, Rotalier et Val-Sonnette.



Fernand Fournier

Retour du tableau

« La Vierge à l'enfant avec Saint-Etienne » par Nelie Jacquemard d'après Le Titien.

Le tableau est à nouveau accroché au-dessus de l'autel de l'église à Vincelles*.

Tout beau, comme neuf !

La restauratrice Carolyne Snyers de l'atelier du même nom à Crémieux était chargée du nettoyage, de la reprise de la toile et de sa remise en tension sur le châssis. Philippe Boulet, restaurateur à Lyon s'est vu confier la restauration du cadre.

Pour mémoire, au centre du cadre doré, un cartel porte l'inscription « **donné par l'Empereur 1865** ». Cette inscription indique que l'œuvre fait partie des copies réalisées sur commande d'Etat, notamment sous le règne de Napoléon III, d'après des oeuvres d'artistes célèbres. Deux ans après son entrée dans les collections publiques, l'œuvre de Titien est copiée et envoyée à Vincelles.

L'inscription au revers du cadre indique que la copiste est M^{elle} Nelie Jacquemard, artiste-peintre née en 1841. Elle avait 24 ans.



Elle accède assez rapidement à une reconnaissance qui conduit à la commande de plusieurs tableaux religieux par des communes et l'Etat. Devenue portraitiste pour la haute société, elle réalise le portrait de l'héritier d'une riche famille de banquiers protestants, Edouard André qu'elle épouse et avec qui elle crée un musée de peinture et arts décoratifs, futur musée Jacquemard-André, boulevard Haussmann à Paris.

**se reporter à l'article « restauration du tableau la Vierge avec Saint-Etienne » Bulletin Municipal de Vincelles décembre 2016, p 8*

Martine David

Travaux salle des fêtes

D'ici fin novembre, une salle accessible et pratique dans un cadre rénové

Après quelques péripéties, ça y est les travaux tant attendus de la salle des fêtes de la commune déléguée de Vincelles ont commencé.

Après six mois d'attente pour avoir le permis de construire (délai normal pour un **Etablissement Recevant du Public** ou ERP de cette catégorie), nous avons dû lancer deux appels d'offres pour avoir l'ensemble des artisans qui vont œuvrer à ce nouvel "**Espace Val-Sonnette**". Dix lots correspondants à des corps de métiers différents ont été sélectionnés et ce sont des entreprises locales pour la plupart qui ont satisfait aux critères de jugement des offres.

Le montant des travaux s'élèvera à environ 129 000 € HT auquel il conviendra d'ajouter :

- la maîtrise d'œuvre,
- la mission de coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé) dont la mission est, dès lors que plusieurs entrepreneurs travaillent ensemble, de prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs,
- la mission de coordination technique,
- l'aménagement du nouvel office.

D'ores et déjà nous avons obtenu une dotation de l'état pour les territoires ruraux soit 42 000 € et nous avons demandé une subvention au conseil départemental dans le cadre de son dispositif ESTJ (Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes) pour laquelle nous devrions avoir une réponse positive pour un montant de 22 400 €.

La salle des Fêtes conservera sa capacité d'accueil de 100 personnes.

L'ensemble des installations seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une place de parking handicapés permettra d'accéder aussi bien à "l'Espace Val-Sonnette" qu'à la mairie dans de bonnes conditions.

Le calvaire vient de partir en atelier pour être rénové, il en avait bien besoin (plusieurs pierres fendues par le gel). Il retrouvera une place le mettant plus en valeur autour de l'église.

Avec ces travaux nous continuons à embellir notre cœur de village et à permettre aux habitants de Val-Sonnette d'avoir des infrastructures aux normes et adaptées aux besoins actuels.

HISTOIRE

Le château Secrétan à Grusse

Le château, au bord de la Sonnette, au côté du moulin du même nom, est une belle grosse demeure **construite sous l'empire par Antoine-Joseph Secrétan**, qui témoigne de l'ascension sociale de ce fils de la République.

Né en 1773 au moulin de Rochelle, Antoine Joseph Secrétan s'engage dans les volontaires nationaux pendant la révolution française, pour défendre la 1^{ère} République.

Il continua sous le 1^{er} Empire, dans les armées de Bonaparte et devint Colonel de la Garde Impériale.

Décoré de la Légion d'honneur en 1804, Il devient en 1811, chef de corps du 8^e régiment de voltigeurs de la Garde impériale puis en 1815 du 1^{er} régiment de voltigeurs de la Garde impériale.

Napoléon le fit colonel et baron d'Empire en 1813.

Il participe à la campagne de France. Lors de la bataille de Paris, il prend position à Aubervilliers où il est blessé durant le combat.

Durant les Cent-Jours, il est à l'Armée du Nord et combat à Waterloo.

La demeure de style Néo-classique, au milieu d'un parc, est couverte d'une haute toiture à croupe, un avant-corps fait légèrement saillie sur la façade à chaînage d'angle, rythmée par l'horizontalité de ses bandeaux et la symétrie de ses fenêtres.



Le baron Secrétan s'y retira pour oublier lors de la 2nde restauration, trop amer aux bonapartistes. Athée et non conformiste, **il organisa minutieusement ses obsèques et souhaita être inhumé dans sa propriété. Ceci fut accompli en 1837**, et la sépulture est toujours visible à ce jour dans le parc.

L'avenue Secrétan située dans le 19^e arrondissement de Paris porte son nom

Bénédicte Faton-Rosain.

Annales de 1837.

JANVIER.

12. Antoine-Joseph Secrétan, baron de l'empire, commandeur de l'ordre de la légion d'honneur, ancien colonel de la garde impériale, meurt à sa campagne de Rochelle près de Lons-le-Saunier. Il y avait reçu le jour en 1773.

Le baron Secrétan est cité avec honneur parmi les gloires militaires de la France, dans le livre des *Victoires et conquêtes de la Grande Armée*. Simple soldat de la République en 1792, il était parti avec les fameux bataillons de volontaires, et il était devenu plus tard un des plus fermes appuis de l'empire. Après la funeste journée de Waterloo, rentré dans ses foyers, il y abandonnait le reste de ses jours au repos d'un honorable invalide, lorsque la révolution de juillet l'en fit sortir pour quelques mois en le plaçant à la tête de la garde nationale du chef-lieu de son département. Soit que l'état de sa santé, toujours plus affaibli, ne permit pas au colonel de continuer ses fonctions, soit que les espérances qu'il avait d'abord conçues du nouvel ordre de choses eussent cessé d'alimenter son zèle, il donna sa

démission, et il retourna de nouveau à ses pénates bien-aimés de Rochelle. Là, il se prépara un tombeau : là, traçant ses dernières volontés, il s'assura, dès son vivant, par des conditions imposées à son héritage, qu'on ne pourrait jamais exhumer ses cendres pour les porter ailleurs, tant il avait peur qu'on ne les plaçât dans un cimetière ! Là enfin, à son lit de mort, il avait recommandé que l'on promenât son cadavre sous les arbres de son parc, et qu'on le déposât même quelques instants sur le banc de pierre où il aimait à se reposer.

Le 13 janvier, ses intentions sont punctuellement remplies : ses obsèques, auxquelles se sont rendus ses amis, ses frères d'armes, un détachement de la garde nationale de Lons-le-Saunier, et aux pompes desquelles l'appareil religieux fait seul défaut, sont tellement exceptionnelles en fait de cérémonies, qu'on ne peut se dispenser d'en faire mention. La lugubre promenade était à son terme, et le cadavre étant couché sur le roc vif, rien ne pouvait plus paraître extraordinaire que la fin de l'allocution d'un de ses amis : « Là-haut soyez à jamais heureux, et qu'ici-bas vos cendres reposent mollement ! »

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Plantation de l'arbre de la Laïcité à l'école intercommunale

Vendredi 24 mars 2017, à l'initiative de la Déléguée Départementale de l'Education Nationale Mme Loisy et en présence des enseignants, des enfants, de parents et d'élus, était planté à l'école **l'arbre de la Laïcité**.



L'occasion pour moi de rappeler que **l'école de la République est celle de tous**, quelques soient ses origines, ses convictions, ses engagements, sa façon de vivre, bref sans discrimination. Ce fut aussi pour moi l'occasion de rappeler qu'un éminent personnage politique un peu oublié par l'histoire, a vécu à Vincelles ; il s'appelait Désiré BARODET. Cet homme, alors député de la Seine, a été l'auteur de la première proposition de loi sur l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque. C'est cette

proposition de loi qui sera reprise en 1882 par Jules Ferry ; une plaque en son honneur est d'ailleurs présente sur le fronton de la mairie.

Les divers intervenants ont rappelé l'importance de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État. **La laïcité** c'est une éthique, basée sur **la liberté de conscience visant à l'épanouissement de l'Homme en tant qu'individu et citoyen**.

Après avoir planté cet arbre de la laïcité, les participants ont pu découvrir une oeuvre en terre cuite réalisée par les élèves au cours de plusieurs séances d'atelier encadrées par l'artiste Murielle Kovarik : un arbre aux mille visages symbolisant la diversité, la richesse de la différence. Ainsi avons nous, ce jour-là, enraciné la laïcité dans le sol vincellois.

Brigitte Monnet

Accueil de loisir recherche de partenaires pour un projet solidaire

Le but de notre projet est de créer un jardin solidaire avec différents partenaires qui souhaiteraient participer.

Pour cela plusieurs pistes sont ouvertes:

- création d'un potager solidaire
- fleurir l'école
- création de cabanes à oiseaux
- création d'un insectarium.

Cet espace a pour objectif de découvrir et d'explorer le jardin tout en créant du lien avec les enfants, les habitants et la commune avec comme ressources principales, le don, la récupération et la participation de volontaires.

Si vous êtes intéressés nous vous invitons à nous contacter:

par email alvincelles@ccporteducjura.fr
par tel: 03 84 25 16 63

Angéline CUSEY
Directrice de l'Accueil de Loisirs

VIVRE À VAL-SONNETTE

Lecture à 3 voix avec Eliane Vuillermoz, Antoine Fassy et Gilbert David.



Ce dimanche 26 février annonçait le printemps, il était ensoleillé et doux. En cette fin d'après-midi, quand les 3 lecteurs ont commencé à nous faire entendre les textes d'auteurs connus comme Marcel Aymé, Gustave Flaubert, Guy de Maupassant et d'autres moins connus mais tout aussi attachants et drôles tels Jean-Paul Kauffmann, Marie-Hélène Lafon, Noëlle Revaz, le public peu nombreux s'est mis à vivre un autre printemps, celui des mots, des phrases, des

histoires racontées qui font vibrer nos sens et nous remplissent d'émotions. Que de découvertes et quel beau travail de la part de ces 3 lecteurs qui ont su si bien rendre à voix haute l'univers des écrivains et nous le faire partager. Nous les remercions encore chaleureusement.

Martine David

Théâtre à Vercia : Retour au foyer

C'est effectivement au foyer rural qu'a eu lieu le 22 avril la dernière représentation de la pièce « J'y suis, j'y reste ».



Sortie à Orgelet, participation au festival de théâtre de Porte du Jura, à des horaires pas forcément des plus porteurs et pourtant, le public a toujours répondu présent.

Grande satisfaction pour l'ensemble des personnes impliquées dans cette manifestation. Saison réussie si

l'on se fie à l'affluence des spectateurs, à leurs critiques auxquelles nous sommes très sensibles.

Gageons que la saison à venir nous et vous apporte autant de plaisir.

Alain Poillotte

Fête des voisins à Bonnaïod

La 9ème Fête des Voisins du hameau de Bonnaïod a eu lieu vendredi 26 mai soir dans une chaude ambiance : grande convivialité et une température digne d'un mois d'août. De 3 à 69 ans, tous ont apprécié ce moment festif d'échanges autour d'un grand pique-nique où chacun avait apporté ses fabrications "maison" de terrine et salades à partager entre tous : parents, enfants, petits enfants, tous ont répondu présents à ce rendez-vous, désormais annuel, autour d'un grand barbecue. Tard dans la nuit, les convives se sont quittés sans oublier de se donner rendez-vous l'année prochaine pour leur 10ème Fête des Voisins.

Jean-Michel Monnet

Fête de la pêche à Bonnaïso



Dimanche 4 juin, une douzaine de personnes s'étaient donné rendez-vous à la mare route de Bonnaud, une des réserves incendie de Bonnaïso, pour cette première Fête de la Pêche. Dès 9 heures, les premiers pêcheurs lançaient leurs lignes rejoints vers midi par des habitants du hameau pour un joyeux pique-nique champêtre. Les prises furent multiples, de la friture de gardons, des carpeaux, des carassins et une belle carpe

de 6 à 7 livres qui sera remise à l'eau dans cette même mare ; les autres poissons, une quarantaine environ, ont été remis à l'eau mais dans la mare route de Mallerey, 2ème réserve d'incendie de Bonnaïso, pour ré-empeuplement : en effet, cette réserve, à l'issue de la sécheresse de 2015 avait été entièrement recreusée et, si grenouilles, salamandres et autres couleuvres étaient revenues, ce n'était pas le cas des poissons qui nécessitent, eux, un petit coup de main de l'homme. En fin d'après-midi, les derniers mordus de la canne quittaient les lieux en promettant de se retrouver l'année prochaine pour une 2ème édition de cette Fête de la Pêche.

Jean-Michel Monnet

INVITATIONS

L'invitation au voyage

L'**invitation au voyage** est un ensemble d'**expositions** à travers le Jura. Des ateliers d'artistes jurassiens invitent d'autres artistes hors Jura à exposer en même temps.

L'organisation est due à l'**association pour la promotion de l'Art CONtemporain ARCO**.

C'est une triennale d'art, à laquelle « L'atelier du grain d'argile » à Grusse a déjà participé deux fois .

Dans ce cadre, je proposerai, à nouveau, cet automne, deux week-end d'expo, les deux premiers week-end d'octobre 2017, de 10h à 19h,...

A cette occasion, je recevrai deux artistes travaillant sur le thème du paysage, l'une, à l'aide de textiles et l'autre par le dessin.

Quant à moi, je présenterai principalement des sculptures et des modelages en céramique.



Rendez-vous les 7-8 et 14-15 octobre à Grusse.



Muriel Grosjean-Kovarik
L'atelier du grain d'argile

INVITATIONS



**JARDINER
ET DESHERBER MALIN!**
Sans contaminer notre eau de demain...

Jeudi 6 JUILLET à 18h

**ENTREE
LIBRE**

VINCELLES
Salle du conseil

Conférence
avec la FREDON Franche-Comté
www.fredonfc.com

Conférence Jardiniers amateurs

Communes et Communautés de Communes

Quel que soit en zones rurales ou urbaines, les applications de pesticides sont une source importante de pollutions. Tous les utilisateurs sont concernés et les pratiques des particuliers contribuent pour une part non négligeable à cette pollution.

Contenu de la réunion

Les pesticides

Qu'est ce qu'est un produit phytosanitaire ou « pesticide », à quoi servent-ils, de quoi sont-ils composés ? L'objectif est de comprendre comment ces produits, par leur utilisation, arrive à contaminer le milieu et notamment nos ressources en eau (norme de potabilité, résultats sur la qualité de l'eau).

Avec ces produits, de **bonnes pratiques d'utilisation** doivent être respectées : le bon produit au bon moment et à la bonne dose.

Quels sont les impacts liés à l'utilisation des pesticides ? Sur l'environnement (sols, eaux, organismes vivants, etc.) et la santé (toxicité pour l'homme).

Comment faire autrement ?

Pas de solutions miracles mais différentes techniques alternatives qui mises bout à bout permettent de s'affranchir de l'utilisation des pesticides et de continuer à entretenir ses espaces et son potager :

- Le désherbage des cours, allées et terrasses
- Le désherbage des massifs, potagers...
- Le désherbage des gazons
- Et contre les ravageurs (pucerons, limaces...)
- Que faire contre les maladies ?

Randonnée en octobre sur les chemins de Val-Sonnette



La commission ANIMATION projette d'organiser, à l'automne, pour tous les habitants de VAL-SONNETTE, **une randonnée pédestre d'une dizaine de kms.**

Le parcours débutera à VERCIA, passera non loin de BONNAUD, traversera VINCELLES et se terminera à GRUSSE. C'est là que les participants de chaque village pourront profiter du terrain des fêtes et sortir leur pique-nique (avec, en complément, et uniquement sur réservation, des côtelettes, saucisses et merguez). Les personnes qui souhaiteraient ne faire qu'une partie du parcours auront la possibilité de rejoindre le groupe parti de VERCIA à plusieurs endroits du parcours selon un horaire qui sera annoncé en temps voulu.

Le retour au point de départ se fera, soit à pied pour les plus courageux (+5kms), soit en covoiturage pour les chauffeurs de véhicules stationnés à VERCIA.

Cette randonnée est programmée le **dimanche 1^{er} octobre** (reportable au 8 si la météo est défavorable).

Il s'agit pour l'instant d'un projet qui sera affiné lors de prochaines réunions ; le moment venu, vous serez informés précisément des conditions (inscription, réservation grillades, horaires, lieu de rendez-vous, nombre de kms, dénivelé positif, consignes particulières,...).

A bientôt, ensemble sur les chemins et sentiers de VAL-SONNETTE pour partager un grand moment de convivialité !